

Règles locales

Le club

Club de golf de la Vallée du Richelieu - Règles locales 2021

1. Au Club de golf de la Vallée du Richelieu, le jeu est régi par les Règles de golf 2021 du Golf Canada et par les Règles locales d'application générale 2021 et, là où applicable, par les règles locales et conditions en vigueur lors d'une compétition.
2. Une ronde de golf est censée être jouée à un rythme de jeu soutenu, c.-à-d. jouer selon la formule «Prêt? Jouez!». Votre responsabilité est de suivre le groupe qui vous précède en tout temps.
3. Les hors limites du Parcours Verchères aux trous 10 à 14 et au Parcours Rouville aux trous 14, 15, 17 et 18 sont déterminés par des piquets blancs ou par une clôture qui entoure le parcours.
4. Les platebandes et les arbres avec piquets, tuteurs ou zone de paillis sont considérés comme zone de jeu interdit dans une condition anormale de terrain. Le joueur doit prendre un allègement sans pénalité selon la Règle 16.1e ou 16.1f.
5. Les copeaux de bois et le paillis sont des détritiques selon la Règle 15.1.
6. Une zone d'allègement est prévue au trou 15 du parcours Verchères et au trou 16 au parcours Rouville. Vous avez l'option de l'utiliser si votre balle atteint la zone de pénalité.
7. Selon la Règle 13.1f, il y a un dégagement obligatoire sans pénalité pour une balle située sur un mauvais vert ou sur la bordure de ce vert (frise). Le point le plus proche de dégagement complet doit éviter le mauvais vert et la frise. La pépinière (vert en construction) entre les trous 1 et 4 du parcours Verchères est un mauvais vert.

Un joueur peut prendre un allègement selon la Règle 16.1b si une obstruction inamovible est sur la ligne de jeu, à condition que celle-ci ne soit pas à plus de deux longueurs de bâton du vert et que la balle ne soit pas à plus de deux longueurs de bâton de l'obstruction.
8. Un joueur ne peut pas prendre un dégagement selon cette règle locale s'il choisit une ligne de jeu nettement déraisonnable.
9. Une alternative à l'option coup et distance pour une balle perdue ou hors limite est permise. Toutefois, cette option existe uniquement si le joueur n'a pas joué une balle provisoire. Deux coups de pénalité s'ajoutent au score.
10. Aux trous numéros 9 et 18 du parcours Verchères, le stationnement est hors limite. Une balle dans la région de la cantine du 9 1/2 est en jeu.

